



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par International Health Awareness Network, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, distribuée conformément
aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Pour arrêter la violence et que la liberté s'épanouisse – pour le changement par rapport aux femmes

« La violence contre les femmes est une question qui ne peut attendre. Aucun pays, aucune culture, aucune femme, jeune ou vieille, n'est à l'abri de ce fléau. Et nous savons que lorsque nous travaillerons à éradiquer la violence contre les femmes, nous renforçons notre plus grande ressource pour le développement. »

Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, 2008

La violence contre les femmes est la plus intolérable violation des droits de l'homme dans ce monde. Elle prend en otage des nations où la pauvreté est omniprésente ainsi que le mauvais état de santé, aux économies lamentables, et à la population inculte et mal préparée. Ce sont là les ennemis de la prospérité et du développement. Nous ne pouvons pas espérer avoir la paix mondiale, la sécurité et la stabilité sans purger les forces obscures de la violence contre les femmes.

La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) définit le terme violence contre les femmes à l'article 1 comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés pour aider les nations à réaliser la prospérité et le développement. En 2000, les 192 États Membres des Nations Unies et environ 23 organisations internationales ont convenus d'atteindre ces objectifs d'ici l'an 2015. Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement sont si étroitement liés que chacun est essentiel pour tous les autres. Cependant, nous devons reconnaître que l'objectif fondamental pour tous les objectifs est celui de réaliser l'égalité et l'autonomisation des femmes. La violence contre les femmes est l'acte le plus grave qui nous empêche d'atteindre cet objectif. En effet, elle compromet le développement et la progression d'une nation.

Le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé de 2005 « Addressing violence against women and achieving the Millennium Development Goals », souligne clairement le lien entre les objectifs du Millénaire pour le développement et la prévention de la violence contre les femmes. Il montre que les objectifs ne seront pas réalisés si la violence contre les femmes – l'une des expressions les plus flagrantes de l'inégalité entre les sexes – n'est pas reconnue et prise en compte.

Dans de nombreuses régions du monde, on attaque les femmes avant même qu'elles ne naissent en pratiquant l'avortement sélectif, que la pression sociale oblige souvent les futures mères à subir. Dans de nombreux cas, les attaques contre la personne et la liberté des femmes hantent chaque étape de leur vie, de l'enfance à l'adolescence, à l'âge adulte, et à la vieillesse. Ceci doit cesser si les sociétés et les nations veulent prospérer, progresser, et se développer.

À moins que et jusqu'à ce que nous nous assurions que chaque individu a la possibilité de totalement développer son potentiel et sa créativité, et que les valeurs féminines de réconfort et solidarité caractérisent les relations humaines, nous ne

pourrons atteindre l'objectif d'un ordre mondial stable, pacifique et productif. La solution est d'établir des normes sociales et juridiques valorisant l'intégrité et la valeur de chaque individu, et le rôle des gouvernements par rapport à la protection de la sécurité personnelle des femmes.

Lauréat du prix Nobel, Amartya Sen a bien résumé la question : « La capacité d'agir des femmes évolue et c'est là un des principaux facteurs influençant le changement économique et social, et ses causes, ainsi que ses conséquences, sont étroitement liées à de nombreux aspects cruciaux du processus de développement ». Rien, sans doute, n'est aussi important aujourd'hui en économie politique du développement qu'une reconnaissance adéquate de la participation et du leadership politiques, économiques et sociaux des femmes. C'est en effet un aspect crucial de « development as freedom »¹.

Actuellement, les femmes sont très défavorisées en matière d'éducation, de nutrition, de santé, de propriété foncière, d'emploi rémunéré, d'accès aux services bancaires et au crédit, et de participation politique et professionnelle. Ces questions sont essentielles pour être en mesure de mener une vie indépendante. Elles sont également essentielles pour développer un sentiment de confiance en soi, la foi en sa propre capacité à assurer des changements désirés, et le droit de contrôler sa propre vie. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) reconnaît et réaffirme que la santé procréative est un élément indispensable de l'autonomisation des femmes. Le Programme d'action de Beijing a proclamé : « Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et l'égalité entre les sexes sont des préalables essentiels à la sécurité politique, sociale, économique, culturelle et écologique » (par. 41).

Nous savons qu'il existe des accords nationaux et internationaux, et des affirmations constitutionnelles reconnaissant clairement l'importance de l'égalité des femmes dans toutes les sphères d'activité. Ce qui manque, c'est la mise en œuvre de ces proclamations et des règles. Pour cette raison, chacun des huit objectifs du Millénaire pour le développement n'a pas réussi à accomplir ce qu'il avait entrepris pour réussir dans les délais impartis.

De nombreux facteurs contribuent à la violence contre les femmes, y compris le manque d'accès à l'éducation. Cela limite leur rôle dans la société et les rend plus vulnérables. Sur les 960 millions d'adultes analphabètes, les deux tiers sont des femmes, et 60 % des 130 millions d'enfants entre 5 et 11 ans qui ne vont pas à l'école sont des filles. Les dernières enquêtes démographiques et de santé sur plus de 40 pays en développement montrent que le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est plus faible dans les ménages où les mères ont fréquenté l'école primaire. L'éducation des femmes réduit la malnutrition de plus de 40 %.

L'éducation de la mère est un marqueur révélateur d'une meilleure santé, non seulement pour elle, mais aussi pour toute la famille. Lorsque les femmes ont un accès égal à l'éducation et ont la chance de pleinement participer aux prises de décisions professionnelles et économiques, elles deviennent une force essentielle pour vaincre la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) observe que les femmes à égalité de droits sont mieux éduquées, en meilleure santé, et bénéficient d'un meilleur accès à la terre, aux emplois, et aux ressources financières. Elles gagnent davantage ce qui augmente les revenus des

¹ Amartya Sen, *Development as Freedom* (New York, Anchor Books, 1999), p. 202-203.

ménages. Si les femmes jouissent de l'égalité et du pouvoir de décision dans le ménage et la famille, les enfants et les générations futures en bénéficieront. Les mariages d'enfants, la mortalité maternelle, et la prévalence des maladies telles que le VIH/sida ont considérablement diminué. C'est souvent le déséquilibre des pouvoirs qui favorise la violence. L'égalité et la liberté permettent la restauration d'un équilibre et d'une harmonie saluaires au sein des familles.

Recommandations

- Promouvoir et garantir les droits fondamentaux et politiques des femmes et des filles. Afin de promouvoir les droits de l'homme, il est essentiel de reconnaître et de protéger l'autonomie personnelle, physique, affective, et morale de chacun comme un droit de l'homme fondamental, et de considérer la violence contre les femmes comme une transgression de ce droit.
- Il est important que les gouvernements nationaux et locaux garantissent les régimes et les règles qui soutiennent les droits fondamentaux des femmes et de veiller à ce que ces lois soient pleinement appliquées.
- Garantir le droit à l'éducation pour les filles et les garçons. Cela donne aussi l'occasion d'enseigner aux filles et aux garçons la compassion et l'empathie avec l'autre. Une population instruite est un impératif pour renforcer le potentiel des sociétés et des nations. Ceci sert de marqueur pour ce que chacun peut faire pour soi-même, et pour la façon dont on peut collectivement contribuer à la construction d'une société pacifique et productive.
- La prévention de la violence contre les femmes doit être intégrée dans tous les Objectifs du Millénaire pour le développement. La prise de conscience de cette question cruciale devrait être primordiale lorsque les programmes sont mis au point pour aider les femmes et les hommes à améliorer leur vie. Le rôle des organisations de défense est important ici. Les forums communautaires et les groupes sont des lieux fertiles pour débattre des avantages de la coopération et de la considération entre les membres du groupe. Les débats sur la nature destructrice de la violence contre les femmes et les préjudices qu'elle entraîne, non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes et doit être soulignée.
- Les données sur le statut des femmes, leur sécurité, autonomie personnelle, et le droit de vivre une vie enrichissante, ainsi que sur leur état de santé, éducation, accès à l'emploi et au crédit, participation politique, héritage de la propriété, et autres questions pertinentes doivent être collectées. Ce n'est qu'à partir des données et conditions réelles que les politiques peuvent être conçues et élaborées.
- S'assurer que les femmes soient impliquées de manière significative dans la planification, la budgétisation, et les processus décisionnels en ce qui concerne les questions locales et nationales.

Si une fille se voit refuser l'éducation, si une femme se voit refuser la possibilité d'avoir un emploi, si elle se voit refuser ses droits politiques et fondamentaux, si elle se voit refuser la justice, si elle se voit refuser le droit de prendre des décisions influant sur son propre corps et sa famille, si elle est prise en otage d'un régime patriarcal qui asservit sa vie : tout ceci doit être considéré comme

constitutif de violence contre les femmes. Nous ne pouvons ni le tolérer ni vivre avec.

Ainsi, si la liberté doit se développer à travers le monde, les femmes doivent être autonomisées afin de pouvoir apporter leur légitime contribution à la paix mondiale et la prospérité.
